

Questions orales

volontairement mal cité mes paroles. Je n'ai jamais dit que l'on ne pouvait pas faire confiance aux consommateurs. J'ai tout simplement énoncé le principe économique très simple, que l'honorable représentante approuve certainement, selon lequel, si l'on stimule directement les dépenses à la consommation, une partie de celles-ci quittent le pays sous forme d'achat de marchandises étrangères. C'est tout ce que j'ai dit.

Mlle Carney: Je tiens à signaler que le premier ministre n'a toujours pas répondu à la question.

* * *

LES FINANCES

LE DÉFICIT GOUVERNEMENTAL PRÉVU

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma troisième question au premier ministre. Demain, le Conference Board au Canada publiera des prévisions accusant le ministre des Finances d'avoir gonflé le déficit budgétaire de plusieurs milliards de dollars pour 1983 et 1984, principalement parce que les prévisions des paiements de transfert semblent trop élevées. En effet, on a prévu que les paiements de transfert aux particuliers augmenteront de 14 p. 100 l'an prochain, bien que les deux programmes principaux, la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, soient limités à 5 p. 100 d'augmentation.

Le gouvernement a-t-il gonflé le déficit, ce qui risque d'entraîner la hausse des taux d'intérêt, de façon à laisser aux libéraux des fonds disponibles au moment des élections l'année prochaine? Si le gouvernement peut augmenter les paiements de transfert dans une année électorale, pourquoi ne peut-il pas le faire maintenant? Il y a deux millions de chômeurs qui ont besoin d'argent.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande de répondre à une question qui est basée sur une publication que le Conference Board doit diffuser demain. Bien entendu, je ne l'ai pas vue. Je ne bénéficie pas d'un accès privilégié à ces publications. Je serais heureux de faire mes commentaires lorsque j'aurai lu cette étude, mais je constate que le Conference Board aux États-Unis a annoncé aujourd'hui, à New York, d'après une dépêche de la Presse canadienne, que la relance économique s'accélère au Canada et il souligne un certain nombre d'indices probants.

Madame le Président, en ce qui concerne la création d'emplois, je voudrais rappeler au député que le fonds de relance du budget est divisé en deux parties. L'une vise les projets d'investissement qui démarreront immédiatement, c'est-à-dire dans les six prochains mois. Ce sont les projets en attente que les ministères ont été autorisés à accélérer et qui permettront d'améliorer l'infrastructure dans tout le pays. Hier, nous avons annoncé l'achat d'avions largueurs d'eau et l'amélioration des installations de recherche et de sauvetage ainsi que la commande de navires pour la garde côtière. Tout cela crée des emplois dès maintenant, c'est-à-dire dans les six mois qui viennent, mais l'argent sera dépensé immédiatement et sera donc dans les mains des travailleurs et des consommateurs qui pourront le dépenser.

● (1420)

L'autre moitié du fonds spécial de relance, 2,4 milliards de dollars, est destinée à améliorer le secteur privé. Il y aura également création d'emplois, mais pas immédiatement. Le secteur privé a actuellement une marge d'autofinancement insuffisante et une surcapacité de production. Le budget propose 2,4 milliards de dollars de mesures, essentiellement d'ordre fiscal, qui permettront au secteur privé de créer des emplois et de stimuler l'économie.

Voilà l'approche du budget, créer des emplois maintenant, au moyen de dépenses gouvernementales, et créer des emplois à moyen terme, grâce aux dépenses du secteur privé.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DIMINUTION INTENTIONNELLE DE LA PRODUCTION DE PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre n'est certainement pas sans savoir que depuis le début du mois, la production quotidienne de pétrole brut canadien a diminué d'environ 200,000 barils. Cette diminution se perpétue depuis des mois et coûte au pays des centaines de millions de dollars et des milliers d'emplois. Ne trouve-t-il pas cela absurde que les Canadiens perdent tout cet argent, qui permettrait de créer de nouveaux emplois, alors que nous continuons à importer la même quantité de pétrole et à réclamer aux consommateurs une taxe pour subventionner ces importations? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait trouver une solution? Pourrait-il nous dire quand il va prendre les mesures qui s'imposent?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis parfaitement au courant de la situation. Je me suis d'ailleurs entretenu plusieurs fois avec mon homologue de l'Alberta avec lequel j'ai envisagé plusieurs solutions. A l'heure actuelle, nous ne pouvons acheminer le pétrole de l'Alberta partout au Canada.

Une solution consisterait à autoriser l'exportation de brut léger. L'Office national de l'Énergie a fait savoir qu'il étudierait d'un œil favorable les demandes en ce sens. De fait, j'ai lu dans les journaux, quoi que je le savais déjà, que différents produits pétroliers sont exportés au Japon. C'est une première. Jusqu'ici, nous n'exportons pas de produits pétroliers à destination de cette partie du monde, puisque depuis des années nous interdisions l'exportation de brut léger. Toutefois, l'Office national de l'Énergie reçoit actuellement peu de demandes émanant des producteurs à cause de la faiblesse des cours aux États-Unis. Il n'y a pas de demande. Tous ceux qui se rallient aux principes de l'économie de marché savent que lorsqu'il n'y a pas de demande, on réduit la production.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FACILITER L'EXPORTATION DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que l'on pourrait acheminer vers l'est du pays une grande quantité de pétrole de l'Ouest qui reste inexploité. Sait-il par ailleurs que si nous n'arrivons pas à vendre ce pétrole aux États-Unis, c'est à cause de la rigidité des prix canadiens, de la rigidité de la taxe sur l'exportation du pétrole brut et des formalités administratives qu'impose